



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations
du Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance

Mardi 10 septembre 2024 – 18H30

Salle de Réunion 2

Roche aux Fées Communauté

16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 03 septembre 2024, s'est réuni le mardi 10 septembre 2024 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS -, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert PARIS, Conseiller communautaire de Janzé.

Etaient présents :

ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
JANZE	M Hubert PARIS
JANZE	M Dominique CORNILLAUD
JANZE	M François GOISET
MARCILLE ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	M Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	MME Véronique BREMOND
RETIERS	M Thierry RESTIF
THOURIE	M Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET (<i>Excepté DBC24-022</i>)

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
ESSE	M Joseph GESLIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
RETIERS	MME Véronique RUPIN
SAINTE COLOMBE	M Julien RICHARD

Nombre de membres du Bureau : Présents : 15 ; Pouvoirs : 0 ; Votants : 15.

DBC24-022 : Présents : 14 ; Pouvoirs : 0 ; Votants : 14.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV du Bureau communautaire du 18 juin 2024

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS	
Intervenant	Thématique
M.PARIS	ECONOMIE 1. PARTENARIAT CAMPUS DES METIERS FOUCERES VITRE INDUSTRIE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024
M.CORNILLAUD	RESSOURCES HUMAINES 2. MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SERVICE DE LA DIRECTION GENERALE – SERVICE LECTURE PUBLIQUE – SERVICE FINANCES – SERVICE JURIDIQUE, ASSEMBLEES ET COMMANDE PUBLIQUE – SERVICE ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES, LE HANGART

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté, ouvre la séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Bureau communautaire délibératif du 18 juin 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Hubert PARIS, Conseiller communautaire de Janzé, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ECONOMIE

DBC24-022

OBJET : PARTENARIAT CAMPUS DES METIERS FOUGERES VITRE INDUSTRIE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU CAMPUS

LA STRUCTURE

Roche aux Fées Communauté est membre de l'association Campus des métiers Fougères-Vitré -Industrie, qui vise à conforter et à développer le tissu industriel sur l'arrondissement. L'association est structurée en 4 collèges :

- Un collège entreprises qui compte 39 membres dont BFL, Safran, SFPI, Ocène, Panpharma, Valorex, Zeiss) mais aussi l'UIMM 35-56, le Medef 35, AJIR Bretagne et la CCI35
- Un collège « Territoire » avec les 4 EPCI de l'arrondissement (Couesnon Marches de Bretagne, Fougères Agglomération, Roche aux Fées Communauté, Vitré Communauté) et la Région Bretagne
- Un collège « Formation » avec les organismes de formation du territoire (CampusUNICEM, CFAI Bretagne Pôle formation UIMM, EMA – Ecole des métiers de l'alimentation-, Faculté des métiers, Lycée La Champagne, Lycée Saint Exupéry, Lycée Jeanne d'Arc, Lycée Jean Baptiste Le Taillandier, Lycée Jean Guéhenno et GRETA Est Bretagne,)
- Un collège « Partenaires » avec le Five

Elle compte aujourd'hui deux salariés.

Les actions menées par le Campus sont de différents ordres et visent **plusieurs cibles** : les parents, les jeunes (collégiens, lycéens) en recherche d'orientation, les apprenants, les personnes en reconversion, les demandeurs d'emploi, le public des missions locales mais aussi les collaborateurs d'entreprise et les dirigeants d'entreprises ...

2. LE LIEN AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Les actions menées par le « Campus des métiers Fougères Vitré Industrie » s'inscrivent pleinement dans la stratégie de développement économique de Roche aux Fées Communauté pour 2023-2033. Cette dernière comporte en effet trois actions liées à l'enjeu de « DEVELOPPEMENT D'UN BASSIN D'EMPLOIS ET DE COMPETENCES EN PHASE AVEC LA POPULATION ». Ces actions sont les suivantes :

- Sensibiliser à la formation et favoriser la mise en place de formations en proximité en lien avec les filières prioritaires.

- Renforcer le parcours d'accompagnement vers l'emploi et veiller à son adaptation aux besoins du territoire.
- Coordonner des événements ciblés en matière d'emploi et de sensibilisation aux filières.

3. LES PILIERS D'INTERVENTION

Le Campus promeut les métiers de l'industrie en appuyant son action sur trois piliers :

Pilier « attirer » :

- Création et animation d'un site internet dédié à l'orientation professionnelle avec une découverte des secteurs d'activité, des métiers et des formations du milieu industriel de l'arrondissement Fougères- Vitré,
- création de petits modules en réalité virtuelle destinés à reproduire des gestes professionnels,
- animation de la Semaine de l'industrie en Bretagne avec l'organisation de parcours de découverte des métiers de l'industrie,
- réalisation de vidéos métier et diffusion dans les cinémas locaux,
- réalisation de vidéos immersives en atelier,
- création d'un outil d'orientation vers les métiers de l'industrie utilisant le gaming,
- organisation à destination des scolaires d'expéditions apprenantes en entreprises et d'interventions de professionnels en classe,
- organisation et/ou participation à des temps d'animation découverte de l'industrie et ses métiers, visant divers publics utilisant notamment les outils du Campus,
- gestion des réseaux sociaux du Campus (Facebook, Instagram et LinkedIn) et YouTube.

Pilier « former » :

- Elaboration d'outils destinés à déployer les softskills (compétences transverses),
- organisation d'ateliers d'échanges de pratiques en management d'équipe,
- organisation d'évènements thématiques : les Rencontres de la maintenance, enjeux RH et Industrie du futur, industrie et Innovation frugale, RSE : Créer de la valeur et donner du sens ...,
- organisation du « Défi des métiers : Apprendre en faisant » destiné à faire travailler des apprenants sur des projets réels d'entreprise,
- organisation d'une étude prospective sur les outils et méthodes pédagogiques innovants.

Pilier « acculturer » :

- Organisation d'ateliers d'acculturation sur la thématique « Industrie du futur » (RSE, robotique et cobotique, marque employeur, intelligence artificielle, éco-conception, réalité virtuelle et augmentée, jumeaux numériques, ...),
- prospective sur les besoins en formation (besoins du secteur de la chimie, besoins en bac+3+5, module d'initiation à la RSE, besoins en électronique, ...)

4. LES IMPACTS

Les impacts de cette animation peuvent aujourd'hui être observés :

- Une dynamique collaborative en lien avec l'écosystème industriel de l'arrondissement impliquant de nombreux acteurs (AJIR Bretagne, CCI, EPCI, Entreprises, établissements scolaires et Rectorat, OPCO 2i, organismes de formation, UIMM35-56, Unicem, ...)
- une animation du territoire au niveau industriel et une sensibilisation aux métiers de l'industrie :
 - Différents événements (Semaines de l'industrie, Rencontres de la maintenance, etc.) sont aujourd'hui ancrés dans le territoire.
 - Des outils mobilisés servent de support à des animations de proximité, comme les vidéos métiers ou vidéos immersives 360° qui valorisent auprès des jeunes et actifs du territoire les métiers et industriels locaux.
- Un développement des formations et des plateaux techniques, avec :
 - 7 nouvelles formations depuis 2021, allant jusqu'au bac+3 (bachelor en maintenance industrielle, sur le site de la Faculté des Métiers de Javené),
 - Ainsi que de nouveaux équipements au sein des plateaux techniques de formation (exemples des lunettes connectées ou de numérisation en pneumatique au GRETA de Fougères).

Lors de différentes instances regroupant les parties prenantes du Campus, il a été mis en avant l'intérêt des actions menées par le Campus. Les différents outils développés ces dernières années vont devoir être développés et animés au travers de différents temps dédiés à l'industrie et ses métiers.

5. LE DEMANDE

Pour 2024 et 2025, le Campus souhaite entretenir la dynamique initiée en faveur de l'industrie et développer des travaux complémentaires autour du digital, de nouveaux outils et événements.

Dans ce cadre, l'association a construit un budget prévisionnel pour 2024 et 2025 et sollicite ses partenaires pour un accompagnement financier.

Le détail du plan de financement sur les 2 années 2024 et 2025 est présenté ci-après.

Recettes prévisionnelles 2024 et 2025

CCI	64 000 €
Cotisation	65 000 €
AJIR	45 000 €
EPCI de l'arrondissement	217 000 €
OPCO2i	40 000 €
Région /Etat	120 000 €
Total	551 000 €

La sollicitation auprès des quatre EPCI du territoire porte sur un financement de 120 000 € en 2024 et 97 000 € en 2025, en gardant une clé de répartition identique

à celle des contributions versées dans le cadre de la convention de financement pour la mise en œuvre du programme « Construire ensemble l'industrie du futur : attirer, former et acculturer »(2021-2023)

	2024	2025
Vitré Communauté	41 250€	33 344€
Fougères Agglomération	41 250€	33 344€
Couesnon Marches de Bretagne	18 750€	15 156€
Roche aux Fées Communauté.	18 750€	15 156€
Sous Total/an	120 000€	97 000€

6. LA DECISION DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire du 27 Février 2024 a été décidé de soutenir le Campus à hauteur de 15 000€ pour l'année 2024.

Le soutien pour l'année 2025 devra faire l'objet d'une nouvelle demande et sera réétudié à la lumière du bilan de l'année 2024 et au regard des capacités budgétaires de la Communauté de communes.

La convention d'objectifs et de moyens 2024 est présentée en annexe.

Il vous est proposé :

- ◆ *D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec l'association Campus des métiers Fougères-Vitré-Industrie la convention d'objectifs et de moyens pour 2024 annexée à la présente délibération, ainsi que ses avenants éventuels ;*
- ◆ *D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier ;*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DBC24-023

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SERVICE DE LA DIRECTION GENERALE – SERVICE LECTURE PUBLIQUE – SERVICE FINANCES – SERVICE JURIDIQUE, ASSEMBLEES ET COMMANDE PUBLIQUE – SERVICE ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES, LE HANGART

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. LE CONTEXTE GENERAL

Les articles L313-1, L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique disposent que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

La délibération précise le ou les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique le cas échéant si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel et précise alors le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Les modifications du tableau des effectifs pour différents motifs relèvent également de la compétence de l'assemblée délibérante (par exemple, évolution de grade, de cadre d'emplois, de temps de travail) qui, pour Roche aux fées communauté, l'a délégué au Bureau communautaire.

Il est précisé que les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10% du nombre d'heures de service hebdomadaires et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La mise à jour du tableau des effectifs proposée concerne :

- Les évolutions de carrière des agents
- Un ajustement de grade / cadre d'emplois à l'occasion d'une mobilité (différence de situation de carrière entre un agent entrant et un agent sortant)
- Une évolution de temps de travail.

2. LES EVOLUTIONS DE CARRIERE 2024

Dans le cadre de l'étude des évolutions de carrière pour l'année 2024, **11 agents remplissaient les conditions pour être promus par avancement de grade (ancienneté et/ou examen professionnel).**

Pour rappel, l'avancement de grade permet à l'agent d'évoluer au grade immédiatement supérieur au sein de son cadre d'emplois. Il faut remplir des conditions d'ancienneté et parfois être en plus lauréat.e d'un examen professionnel.

Même si ces conditions de base sont remplies, l'avancement n'est pas automatique.

La décision est prise au regard des critères prévus dans les lignes directrices de gestion (LDG), en lien avec la direction générale, les responsables concernés et le service Ressources humaines (RH).

Rappel des critères prévus par les LDG :

TOUTES CATEGORIES	RANG	CRITERES
	1	L'adéquation de l'avancement relativement aux fonctions et l'organigramme
	2	Le cadencement entre deux avancements
	3	L'obtention d'un examen professionnel
	4	La capacité financière de la collectivité
	5	L'investissement professionnel et la motivation
	6	L'ancienneté

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire, de faire bénéficier trois agents d'un avancement de grade pour 2024 :

PROPOSITION D'ÉVOLUTION pour CREATION DE POSTE	SITUATION ACTUELLE pour SUPPRESSION DE POSTE
-Grade d'attaché principal territorial, Catégorie A -Temps complet -Groupe de fonction A1 en catégorie A pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'attaché territorial, Catégorie A -Temps complet -Groupe de fonction A1 en catégorie A pour l'application du RIFSEEP
-Grade d'assistant conservation du patrimoine principal de 1ère classe Catégorie B -Temps complet Groupe de fonction B3 en catégorie B pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'assistant conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Catégorie B -Temps complet Groupe de fonction B3 en catégorie B pour l'application du RIFSEEP
-Grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe territorial, Catégorie C -Temps complet Groupe de fonction C1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP	-Grade d'adjoint administratif territorial, Catégorie C -Temps complet Groupe de fonction C1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP

3. UNE PROPOSITION D'ÉVOLUTION DANS LE CADRE D'UNE MOBILITE

Par suite de la mutation de l'agent titulaire en charge des achats et de la commande publique et au regard de la personne retenue dans le cadre du recrutement, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

ÉVOLUTION	SITUATION INITIALE
-Cadre d'emplois des adjoints administratifs, Catégorie C -Temps non complet 28/35e -Groupe de fonction C1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP	-Grade de rédacteur principal de 1 ^{er} classe, Catégorie B -Temps complet - Groupe de fonction B3 en catégorie B pour l'application du RIFSEEP

4. MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL – SERVICE ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES, LE HANGART

Dans le cadre de l'organisation de la saison 2024-2025 du HangArt, il y a lieu de revoir la situation suivante à la baisse :

ÉVOLUTION	SITUATION INITIALE
<ul style="list-style-type: none">- Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (option musique)- À 3h36min/20h	<ul style="list-style-type: none">- Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (option musique)- À 4h00/20h

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-8,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 21,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 (DCC22-061) portant sur la révision n°1 des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines 2022-2026,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 (DCC23-075) relative au régime indemnitaire des agents de Roche aux Fées Communauté,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2024,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver les modifications des postes présentées ci-dessus,*
- ♦ *D'actualiser le tableau des effectifs en conséquence ;*
- ♦ *De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

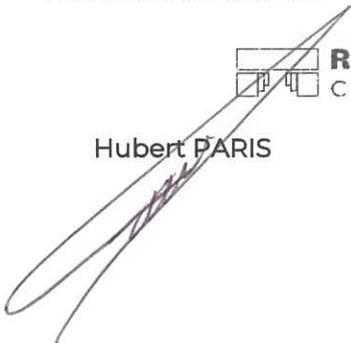
Séance levée à 19 H 00

Le Président,


Luc GALLARD

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Secrétaire de Séance


Hubert PARIS

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ